



SCOUTS[®]
Cr  er un Monde Meilleur



CANDIDATURE POUR L'ADHESION A L'ORGANISATION MONDIALE DU MOUVEMENT SCOUT



SCOUTS®
Créer un Monde Meilleur

© Bureau Mondial Du Scoutisme, Inc.
Management
Janvier 2019

Bureau Mondial Du Scoutisme
Centre de Soutien Global
Kuala Lumpur

Suite 3, Niveau 17
Menara Sentral Vista
150 Jalan Sultan Abdul Samad
Brickfields
50470 Kuala Lumpur, MALAISIE

Tél. : + 60 3 2276 9000
Fax : + 60 3 2276 9089

worldbureau@scout.org
scout.org

La reproduction est autorisée aux
Organisations et Associations
Scoutes Nationales membres
de l'Organisation Mondiale du
Mouvement Scout. La source devra
être citée.

CANDIDATURE POUR
L'ADHESION A
L'ORGANISATION
MONDIALE DU
MOUVEMENT SCOUT





BUT

Une Organisation Scoute Nationale (OSN) doit remplir certaines conditions d'adhésion établies par la constitution de l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout (OMMS) avant de soumettre une candidature. Ce qui suit sert de guide pour toute OSN souhaitant faire une candidature pour l'adhésion à l'OMMS, reconnaissant que le soutien d'une région à une OSN dans la phase de pré-formulation est un élément crucial pour travailler à l'adhésion de l'OMMS. Veuillez vous référer au chapitre III de la Constitution de l'OMMS pour toutes les dispositions constitutionnelles relatives à l'adhésion à l'OMMS.

ADHÉSION

L'adhésion à l'OMMS est ouverte à toutes les OSN qui remplissent les conditions d'adhésion. Les OSN qui sont membres de l'OMMS sont collectivement appelées Organisations Membres. Le pouvoir de décerner l'adhésion est conféré à la Conférence Mondiale du Scoutisme, sur recommandation du Comité Mondial du Scoutisme.

Une candidature pour l'adhésion à l'OMMS sera considérée si l'OSN remplit les conditions d'éligibilité et d'adhésion. Il est également d'usage que le Comité Mondial du Scoutisme demande une approbation préalable du Comité Régional du Scoutisme concerné avant de prendre une candidature en considération.

ÉLIGIBILITÉ

Une OSN est éligible pour devenir membre de l'OMMS si elle est enregistrée et établie dans un état souverain. Il ne peut y avoir qu'une seule OSN membre par état souverain.

CONDITIONS D'ADMISSION EN TANT QUE MEMBRE

Une OSN doit fournir la preuve de ce qui suit :

- a) L'adoption et la preuve d'une adhésion durable au but, aux principes et à la méthode tels que définis par le Chapitre I de la Constitution de l'OMMS.
- b) Établissement de l'OSN en tant que mouvement indépendant, apolitique, volontaire, de probité et d'efficacité.
- c) L'inscription doit être ouverte à tous ceux qui acceptent de se conformer au but, aux principes et à la méthode du Mouvement.
- d) Établissement de son entité juridique et preuve de son activité généralisée sur le territoire qu'elle représente
- e) Par la démonstration de, la qualité de son leadership, l'organisation de la formation de ses dirigeants, le nombre de membres et ses ressources, elle démontre qu'elle est autosuffisante et capable de fournir des services adéquats à ses membres et d'assumer toutes les obligations d'une organisation membre.

PROCÉDURE

Le Comité Mondial du Scoutisme examinera une candidature pour l'adhésion présentée par une OSN, en appliquant des critères objectifs établis qui seront publiés de manière ponctuelle. S'il estime que les conditions d'adhésion sont remplies, il fera les recommandations nécessaires à la Conférence Mondiale du Scoutisme par courrier ou par communication électronique.

Si, dans un délai de trois mois, moins de cinq pour cent des Organisations Membres ne s'opposent pas à la recommandation, le Comité Mondial du Scoutisme déclarera l'OSN membre de l'OMMS.

Si cinq pour cent ou plus des Organisations Membres s'opposent à l'admission, la candidature sera renvoyée à la prochaine réunion de la Conférence Mondiale du Scoutisme, où l'admission se fera à la majorité des deux tiers des voix exprimées.

PROCESSUS DE CANDIDATURE

1. Avant de présenter une candidature, communiquez avec le centre de soutien régional concerné pour obtenir une évaluation préliminaire d'admissibilité et des conditions d'adhésion.
2. Soumettez les documents suivants avec le dossier de candidature au centre de soutien régional concerné :
 - a) Lettre officielle, en anglais ou en français, en utilisant le courrier à en-tête de l'OSN demandant l'adhésion à l'OMMS. Un modèle peut être obtenu sur demande auprès du centre de soutien régional concerné. La lettre officielle doit inclure :
 - i. Signature(s) d'un ou plusieurs représentants légaux de l'OSN
 - ii. Un engagement formel de l'OSN, tant qu'elle restera une organisation membre, respectera :
 - toutes les dispositions en vigueur dans la Constitution de l'OMMS
 - chacune des conditions d'adhésion conformément à l'Article V.5 de la Constitution de l'OMMS
 - toutes les obligations des Organisations Membres telles que définies à l'Article VII.3
 - iii. La confirmation que l'OSN est pleinement consciente de l'obligation de payer la cotisation annuelle déterminée par les politiques et décisions de la Conférence Mondiale du Scoutisme. L'OSN peut confirmer ce montant estimé avec le Centre de Soutien Régional du Bureau Mondial du Scoutisme concerné.
 - b) Documents justificatif (en anglais ou en français, sauf indication contraire)
 - i. Lettre de recommandation officielle de la région concernée
 - ii. Un rapport d'une récente visite sur le terrain préparé par la région concernée
 - iii. La constitution de l'OSN en anglais ou en français précis (les traductions automatiques ne suffiront pas) et dans la langue originale de l'OSN (le cas échéant).

- iv. Les règles, réglementations et lignes directrices internes de l'OSN
 - v. Une copie du certificat d'enregistrement confirmant le statut de l'OSN en tant qu'entité juridique délivré par l'autorité compétente du pays où elle opère (dans la langue originale ainsi qu'en anglais ou français).
 - vi. Un organigramme de l'OSN, illustrant les relations constitutionnelles ou de principe existant entre les principaux organes et les principales fonctions aux niveaux national et départemental (ou équivalent).
 - vii. Un dossier d'information des OSN de l'OMMS dûment complété, qui fournit les données essentielles pour le recensement de l'OMMS et le Répertoire du Scoutisme Mondial.
 - viii. L'état financier de l'OSN pour le dernier exercice financier clôturé (peut être soumis dans la langue originale de l'OSN)
 - ix. Le rapport annuel le plus récent de l'OSN (peut être soumis dans la langue originale de l'OSN)
 - x. Une fiche d'information de l'OSN (pas plus de deux pages produites en collaboration avec le Centre de Soutien Régional du Bureau Mondial du Scoutisme respectif), résumant ce qui suit, sans s'y limiter : informations sur le pays, histoire du scoutisme dans le pays, enregistrement légal, objectifs de l'OSN, structure organisationnelle, composition actuelle, approche pédagogique spécifique, et situation financière.
3. Envoyez par courriel l'ensemble des documents (énumérés ci-dessus) en un seul dossier adressé à Ahmad Alhendawi (alhendawi@scout.org), le Secrétaire Général de l'OMMS, avec le Directeur Régional respectif et Charles Ng (charlesng@scout.org), Responsable principale, Constitutions et GRC juridique et Responsable de la gestion des risques, en copie.
4. Une fois la candidature soumise, l'OSN recevra un e-mail l'informant que la dossier de candidature pour l'adhésion a été reçu et recevra d'autres instructions ou informations.



SCOUTS®
Cr  er un Monde Meilleur

   Bureau Mondial Du Scoutisme, Inc.
Management
Janvier 2019

Bureau Mondial Du Scoutisme
Centre de Soutien Global
Kuala Lumpur

Suite 3, Niveau 17
Menara Sentral Vista
150 Jalan Sultan Abdul Samad
Brickfields
50470 Kuala Lumpur, MALAISIE

T  l. : + 60 3 2276 9000
Fax : + 60 3 2276 9089

worldbureau@scout.org
scout.org





SCOUTS®

Cr  er un Monde Meilleur

   Bureau Mondial Du Scoutisme, Inc.
Management
Janvier 2019

Bureau Mondial Du Scoutisme
Centre de Soutien Global
Kuala Lumpur

Suite 3, Niveau 17
Menara Sentral Vista
150 Jalan Sultan Abdul Samad
Brickfields
50470 Kuala Lumpur, MALAISIE

T  l. : + 60 3 2276 9000
Fax : + 60 3 2276 9089

worldbureau@scout.org
scout.org

